

étaient exploitées dans plusieurs localités canadiennes. Le CRTC les a récemment fermées. Leur seul crime, c'est qu'elles fonctionnaient sans licence de radiodiffusion.

Malheureusement, ces stations ne peuvent pas obtenir une licence de radiodiffusion. Par définition, la programmation de stations de radiodiffusion religieuse d'une seule confession est contraire à l'objectif de la Loi sur la radiodiffusion et aux lignes directrices subséquentes du CRTC concernant l'équilibre, l'équité, la propriété publique et l'expression de l'identité canadienne.

En octobre 1992, le CRTC a entrepris des consultations publiques au sujet de sa politique de radiodiffusion religieuse. À mon avis, le CRTC reconnaît que les conditions ont tellement changé depuis l'élaboration de cette politique qu'un examen de cette dernière s'impose maintenant.

La modification proposée dans ce projet de loi permettrait aux stations de radiodiffusion religieuse d'une seule confession d'obtenir des licences de radiodiffusion. Elle reconnaîtrait également un droit fondamental dont bénéficient les Canadiens dans tous les autres moyens de communication: le droit à la liberté d'expression.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Thorkelson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Val-d'Or, Sullivan, Sainte-Gertrude et Amos en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision, sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Affaires courantes

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[Traduction]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui une pétition qui a été certifiée conforme quant à sa forme et à son contenu.

Les pétitionnaires déclarent que, le 24 novembre 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion déclarant, et je cite:

Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

La pauvreté empêche les enfants de s'instruire et de se préparer à un emploi, ce qui nuit à la future productivité nationale. Une bonne gestion financière nationale exige la prévention de la pauvreté; la pauvreté des enfants est une réalité fondamentale de la pauvreté des familles. Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et a l'obligation morale de chercher à ce qu'il n'y ait plus d'enfants pauvres dans notre pays. Un engagement politique de supprimer la pauvreté chez les enfants de notre pays exige un engagement public et une initiative dans les grands secteurs de la population canadienne au niveau local et national.

• (1510)

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement à chercher à supprimer la pauvreté chez les enfants de notre pays d'ici l'an 2000 et à élaborer un plan pour mettre en oeuvre cet engagement.

LA VIOLENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai trois séries de pétitions à présenter aujourd'hui.

La première exhorte le Parlement à comprendre que de nombreuses études montrent qu'il existe un lien entre les divertissements et la violence, ainsi que la banalisation de la violence dans notre société; que des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants, notamment des personnes âgées et des handicapés, sont tués chaque année par un nombre croissant de gens qui disent avoir pris l'idée dans une émission qu'ils ont vue ou qui n'ont pas compris et respecté l'humanité de leurs victimes; que nous devenons de plus en plus une culture de la violence qui fait maintenant partie intégrante de la vie quotidienne de nos enfants; que le jeu du tueur en série s'inscrit